VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 60
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Ne prennent pas part au vote de la délibération : Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Simon POURRET, Christophe BERTUCAT, Djamel IBRAHIM-OUALI, Dominique ROGUE-SALLARD, Louis COUSTES et Florent NARANJO en tant que membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'Office Municipal du Sport de Clermont-Ferrand

Plusieurs associations sollicitent l'aide de la Ville pour l'organisation de diverses manifestations. Le solde du crédit s'élève à 39 140 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions d'objectifs, ci-joint pour les associations STADE CLERMONTOIS et STADE CLERMONTOIS NATATION.

CLUB SPORTIF ARTISTIQUE ET DES LOISIRS DE LA GENDARMERIE
Le CSALG de Clermont-Ferrand compte près de 500 licenciés dont 200 footballeurs. Le 16 mai 2019, il a été organisé le 30ème tournoi de football. Cette manifestation d'envergure régionale a regroupé 14 équipes de gendarmerie provenant des 4 départements auvergnats.

Budget Prévisionnel : 5 700 €
Subvention sollicitée : 1 500 €
Autres Subventions sollicitées (Etat, Département, Région, Métropole) : 0 €
Subvention proposée : 1 500 €

LES TOURNE-DISC
Les Tourne-disc de Clermont-Ferrand est une association d'ultimate frisbee. Il s'agit d'une activité mixte, sans contact, en auto arbitrage basée sur le fair-play. Manuel DE SAN MATEO, adhérent de l'association vient d'intégrer l'équipe nationale masculine d'ultimate pour jouer les championnats d'Europe 2019 à Györ en Hongrie, du 27 juin au 07 juillet 2019.

Budget Prévisionnel : 2 880 €
Subvention sollicitée : 800 €
Autres Subventions sollicitées (Etat, Département, Région, Métropole) : 0 €
Subvention proposée : 600 €

PHOENIX CAMP
L'association a organisé le 29 juin 2019, un grand gala de boxe thaïlandaise et pancrace, au gymnase Raymond Perrier. Les spectateurs ont pu ainsi assister à une dizaine de combats et découvrir ce sport au travers du « VULCAN FIGHT ».

Budget Prévisionnel : 15 000 €
Subvention sollicitée : 2 000 €
Autres Subventions sollicitées (Etat, Département, Région, Métropole) : 2 000 €
Subvention proposée : 1 500 €

OUISTITOUCH ARVERNE
L'association encourage et développe au nom de Touch France (TF) la pratique du jeu appelé Touch ou Touch Rugby (tout en appliquant les règles de jeu fixées par la Fédération Internationale de Touch (F.I.T.). Le club a participé au tournoi final désignant le champion de France équipe mixte, les 29 et 30 juin 2019 à Toulouse au Supertouch.

Budget Prévisionnel : 1 275 €
Subvention sollicitée : 500 €
Autres Subventions sollicitées (Etat, Département, Région, Métropole) : 0 €
Subvention proposée : 500 €

ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE
« Les journées Sports et handicaps ASM » se sont déroulées du 21 au 23 juin 2019 au complexe sportif de la Gauthière. Cette manifestation a été organisée par la section Handisport et sport adapté en partenariat avec le rectorat et le Comité Régional Olympique et Sportif et s'inscrit dans le cadre des animations nationales autour du programme de la journée mondiale et paralympique.

Budget Prévisionnel : 39 917 €
Subvention sollicitée : 3 000 €
Autres Subventions sollicitées (Etat, Département, Région, Métropole) : 11 000 €
Subvention proposée : 2 000 €

ASSOCIATION DE COORDINATION USEP DE CLERMONT-FERRAND
L'association de Coordination USEP de Clermont-Ferrand organise le 24 septembre 2019 au Stadium Jean-Pellez et au Complexe Sportif des Cézeaux une journée de découverte du sport à destination de plus de 600 élèves clermontois de tous les quartiers de la Ville. Cette action favorise le mieux vivre ensemble et sensibilise les scolaires aux bienfaits de la pratique des activités physiques et sportives.

Budget prévisionnel : 3 200 €
Subvention 2018 : 2 000 €
Subvention sollicitée : 2 800 €
Subvention proposée : 2 000 €

OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE CLERMONT-FERRAND
Depuis 17 ans, l'Office Municipal du Sport de Clermont-Ferrand organise le « Forum Sport à Clermont » réservé aux associations sportives. Plus de 2 000 visiteurs viennent à la rencontre de plus de 80 associations et acteurs de la vie sportive à Clermont-Ferrand. Le Forum se déroulera Place de Jaude, le samedi 7 septembre 2019, afin de promouvoir le sport auprès d'un public large.

Budget prévisionnel : 28 190 €
Subvention 2018 : 1 000 €
Subvention sollicitée : 2 000 €
Subvention proposée : 1 000 €

CLERMONT TRIATHLON
Le Clermont Triathlon organise le 1er septembre 2019 la 2ème édition du triathlon au lac Chambon. La Manifestation est labellisée « triathlon durable » en raison du respect de l'environnement et « triathlon mixité » car des espaces différents ont été réservés pour les femmes et les hommes. De nombreuses courses sont proposées dès l'âge de 8 ans. 500 participants sont attendus.

Budget prévisionnel : 21 000 €
Subvention 2018 : 3 000 €
Subvention sollicitée : 3 000 €
Autres subventions sollicitées (Etat, Département, Région, Métropole) : 700 €
Subvention proposée : 3 000 €

COMITE REGIONAL DE LA FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL (FSGT)
Le Comité Régional du Puy de Dôme de la FSGT a organisé sa traditionnelle montée du Puy de Dôme le samedi 15 juin 2019. Le départ de la course est donné depuis la rue Blatin pour finir au sommet du Puy de Dôme, soit un dénivelé de plus de 1100 mètres.

Budget Prévisionnel : 11 300 €
Subvention 2018 : 1 500 €
Subvention sollicitée : 2 200 €
Autres Subventions (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) : 1 800 €
Subvention proposée : 2 200 €

STADE CLERMONTOIS
La section tennis du Stade Clermontois organise sa 23ème édition du Tournoi international Junior au Stade Philippe-Marcombes du 17 au 25 août 2019. Cette compétition fait partie d'un circuit international qui permet le gain de points dans le cadre du classement mondial. Plus de 120 joueuses et joueurs participent à ce tournoi international, ce qui permet d'offrir une belle vitrine du tennis européen et mondial.

Budget prévisionnel : 67 300 €
Subvention 2018 : 4 500 €
Autres subventions sollicitées (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) : 13 000 €
Subvention sollicitée : 8 000 €
Subvention proposée : 4 500 €

STADE CLERMONTOIS
Pour se qualifier aux jeux paralympiques de Tokyo, Ludovic LEMOINE, tireur handisport au sabre et au fleuret, doit participer au circuit mondial comportant 10 épreuves, afin de se classer dans les 20 meilleurs mondiaux en individuel. A son actif, Ludovic LEMOINE a déjà participé aux Jeux de Londres et Rio et a été médaillé.

Budget prévisionnel : 15 000 €
Autres subventions sollicitées (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) : 3 000 €
Subvention sollicitée : 5 000 €
Subvention proposée : 4 200 €

STADE CLERMONTOIS NATATION
Le stade clermontois natation, premier club auvergnat depuis de nombreuses années, est régulièrement classé parmi les 20 premiers clubs français et fort de près de 700 adhérents, met tout en œuvre pour garder les nageurs issus de sa filière formation et compte attirer de jeunes nageurs bacheliers qui viennent faire leurs études universitaires. Le nageur Geoffroy MATHIEU conserve son titre de champion de France Elite sur 200 mètres dos et est qualifié en équipe de France et Nationale A. En 2018, il s'est qualifié aux championnats d'Europe à Glasgow où il fut demi finaliste et terminait à une place de la finale. Cette année, il s'est qualifié pour les Universiades (jeux olympiques universitaires).
Le Stade Clermontois natation a pour objectif de réaliser le projet de Geoffroy Mathieu afin qu'il soit qualifié aux jeux Olympiques de Tokyo en 2020. Pour se faire, la mise en place de stages, en altitude, à des endroits bénéficiant des technologies de pointe et en participant à des meetings nationaux nécessite la sollicitation d'une aide financière pour 2019.

Budget Prévisionnel : 12 800 €
Subvention sollicitée : 10 000 €
Subvention proposée : 10 000 €

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ASSOCIATION STADE CLERMONTOIS

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association STADE CLERMONTOIS du 18/12/2018

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour l'année 2019.

Il est convenu entre :

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2019, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

STADE CLERMONTOIS, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé Gymnase Honoré & Jean Fleury Place Pierre de Coubertin 63000, à CLERMONT-FERRAND représentée par Monsieur JEAN-MICHEL BARLET, Président, W632005563 - 555, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du 18/12/2018, la ville s'engage à verser :

4500 € - Quatre mille cinq cents euros

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle et sous réserve de la réalisation de la manifestation.

La section tennis du Stade Clermontois organise sa 23ème édition du Tournoi international Junior au Stade Philippe-Marcombes du 17 au 25 août 2019. Cette compétition fait partie d'un circuit international qui permet le gain de points dans le cadre du classement mondial. Plus de 120 joueuses et joueurs participent à ce tournoi international, ce qui permet d'offrir une belle vitrine du tennis européen et mondial.

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du 18/12/2018 signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Le Maire

Pour l'« Association »
STADE CLERMONTOIS
le Président

JEAN-MICHEL BARLET

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ASSOCIATION STADE CLERMONTOIS

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association STADE CLERMONTOIS du 18/12/2018

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour **l'année 2019**.

Il est convenu entre

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BLANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du **27 septembre 2019**, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

STADE CLERMONTOIS, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé Gymnase Honoré & Jean Fleury Place Pierre de Coubertin 63000, à CLERMONT-FERRAND représentée par Monsieur JEAN-MICHEL BARLET, Président, W632005563 - 555, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du 18/12/2018, la ville s'engage à verser :

4200 € - Quatre mille deux cents euros

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle et sous réserve de la réalisation de la manifestation.

Pour se qualifier aux jeux paralympiques de Tokyo, Ludovic LEMOINE, tireur handisport au sabre et au fleuret, doit participer au circuit mondial comportant 10 épreuves, afin de se classer dans les 20 meilleurs mondiaux en individuel. A son actif, Ludovic LEMOINE a déjà participé aux Jeux de Londres et Rio et a été médaillé.

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du 18/12/2018 signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Le Maire

Pour l'« Association »
STADE CLERMONTOIS
le Président

JEAN-MICHEL BARLET

VILLE DE CLERMONT FERRAND

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ASSOCIATION STADE CLERMONTOIS NATATION

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association STADE CLERMONTOIS NATATION du 18/12/2018

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour **l'année 2019**.

Il est convenu entre

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du **27 septembre 2019**, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

STADE CLERMONTOIS NATATION, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé Stade nautique Place Pierre de Coubertin 63000, à CLERMONT-FERRAND représentée par Madame VIRGINIE BOUDJEMA, Présidente, W632002073 - 19347, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du 18/12/2018, la ville s'engage à verser :

10000 € - Dix mille euros

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle et sous réserve de la réalisation de la manifestation.

Le Stade Clermontois natation a pour objectif de réaliser le projet du nageur Geoffroy Mathieu afin qu'il soit qualifié aux jeux Olympiques de Tokyo en 2020. Pour se faire, la mise en place de stages, en altitude, à des endroits bénéficiant des technologies de pointe et en participant à des meetings nationaux nécessite une aide financière pour 2019.

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du 18/12/2018 signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Le Maire

Pour l'« Association »
STADE CLERMONTOIS NATATION
la Présidente

VIRGINIE BOUDJEMA

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 OCT. 2019

Le Maire,